

Taxe d'apprentissage

Soutenez la Faculté de Pharmacie de Paris



La faculté de Pharmacie de Paris, c'est chaque année :

- 5 500 étudiants, dont 1 000 en formation continue
- 5 000 heures de TP **entièrement financées par la taxe d'apprentissage**
- 300 diplômés Docteurs en pharmacie

Nos diplômés habilités à recevoir votre taxe :

- Le DEUST de Préparateur/Technicien en pharmacie (*pour l'ensemble des diplômes de Pharmacie*)
- La licence professionnelle Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé
- Les Masters Sciences du médicament, Toxicologie et Santé publique
- La licence SIAS (Métiers de la Santé)

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle de la Faculté de Pharmacie de Paris.

Grâce à votre taxe d'apprentissage,

VOUS financez les travaux pratiques,

VOUS équipez les salles de formation,

VOUS soutenez les projets pédagogiques,

VOUS participez à la formation de vos futurs collaborateurs.

COMMENT AFFECTER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

1. VERSEZ VOTRE SOLDE À L'URSSAF

2. CHOISISSEZ **UNIVERSITÉ PARIS CITÉ**
COMME BÉNÉFICIAIRE VIA LA PLATEFORME
SOLTÉA

Pour nous retrouver sur **SOLTÉA**, il suffit :
> de saisir dans le moteur de recherche
l'un des éléments suivants :

Dénomination : Université Paris Cité
ou **Siret** : 130 025 737 00011
ou **Code UAI** : 0755976N

> de choisir dans les menus déroulants
« UFR Pharmacie » ou « TP Pharmacie »

Faculté de Pharmacie de Paris
Faculté de Santé – Université Paris Cité
4 avenue de l'Observatoire
75006 Paris

pharmacie.u-paris.fr

